

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 30 avril 2012 une note d'information simplifiée relative à la cession d'actions réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe SAFRAN. Cette cession sera réalisée par souscription de parts du FCPE « SAFRAN International ».

Au Maroc, cette opération concerne les salariés d'AIRCELLE MAROC, LABINAL MAROC, SAFRAN ENGINEERING SERVICES MAROC, SNECMA MOROCCO ENGINE SERVICES et MORPHO MAROC.

L'augmentation de capital de SAFRAN réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 800 000 actions. Le prix de souscription unitaire est de 21,415 Euros soit 237,545 dirhams.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 13 avril 2012 sous le numéro D.12-0340, le règlement du Plan d'Epargne Groupe International, ainsi que la notice d'information et le règlement du FCPE « SAFRAN International ».

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, le document de référence, ainsi que le règlement et la notice du FCPE précité, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI Finance et des filiales marocaines de SAFRAN.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/015/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières